



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI  
New York, 16 octobre 2013

## **Session de la troisième Commission de la 68<sup>ème</sup> Assemblée générale**

### **Point 28 : Promotion de la femme**

#### **Déclaration d'Alessandro Motter Conseiller principal**

Monsieur le Président,

L'Union interparlementaire (UIP) est heureuse de prendre part à ce débat sur la promotion de la femme.

Permettez-moi pour commencer de féliciter le Secrétaire général de l'ONU pour son rapport sur la promotion de la femme et la participation des femmes à la vie politique. L'UIP s'associe pleinement à son propos sur l'importance de la recherche et des données ventilées par sexe.

La stratégie de l'UIP sur la participation des femmes à la vie politique porte sur quatre éléments : premièrement, guider l'élaboration des politiques grâce à des travaux de recherche, deuxièmement, aider les femmes parlementaires à s'émanciper, troisièmement, réformer les parlements pour en faire des institutions sensibles au genre et, quatrièmement, promouvoir les droits des femmes en mettant fin à la discrimination et à la violence qui leur sont faites.

La recherche est un élément central dans l'élaboration des politiques. Elle est essentielle pour apprécier une situation et définir les mesures à prendre. Elle est au cœur de l'action de l'UIP.

En se fondant sur ce qu'elle sait de la représentation des femmes au Parlement, ainsi que sur les bonnes pratiques des pays et sur des analyses innovantes, l'UIP fournit :

- un appui aux parlements du monde entier pour leur permettre d'améliorer la représentation des femmes en politique ;
- des conseils sur les mesures utiles dans le cadre d'une réforme constitutionnelle ou électorale ;
- des formations aux femmes parlementaires afin qu'elles puissent contribuer davantage et mieux à l'élaboration des politiques et des lois, et devenir des modèles pour la société ;

- une assistance aux parlements pour qu'ils revoient leur fonctionnement, leurs structures et leur réglementation et proposent des services adaptés aux besoins des familles, de façon à être plus ouverts et plus attrayants pour les femmes.

En 1975, l'UIP a pris part à la première Conférence mondiale sur les femmes. On déplorait déjà à l'époque le manque d'informations sur la représentation des femmes dans la vie politique. En fait, à l'époque, ces données n'existaient tout simplement pas.

Mais les choses ont changé. Depuis une trentaine d'années, l'UIP est la principale source d'information sur les femmes dans les parlements.

- Elle rassemble des informations sur le nombre de femmes élues ou nommées au Parlement et les actualise tous les mois. Comme vous le savez, ces informations font partie des éléments pris en compte dans l'un des indicateurs clés sur la réalisation de l'OMD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).
- Chaque mois, l'UIP publie des informations sur les présidentes de chambres parlementaires.
- Tous les deux ans, elle publie des données chiffrées sur la représentation des femmes dans les exécutifs de tous les pays et en particulier sur le nombre de femmes ministres et sur les femmes chefs d'Etat.
- Elle recueille en outre des informations sur les commissions parlementaires traitant de l'égalité des sexes et sur les forums parlementaires traitant des femmes ou de l'égalité des sexes.
- Elle suit de près l'adoption et l'application de mesures spéciales temporaires.
- Enfin, au-delà des chiffres, chaque année, l'UIP fait une analyse des progrès et des reculs enregistrés par les femmes dans les parlements, à l'échelon mondial, régional et national et produit des rapports comparatifs sur la représentation des femmes dans les parlements.

Monsieur le Président,

Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général à l'établissement de données ventilées par sexe, aussi sur la participation des femmes à la vie politique *locale* et sur les nominations aux postes de décision de l'administration publique. Soyez certain, Monsieur le Président, que l'UIP continuera à suivre de près la représentation des femmes dans les parlements et veillera à ce qu'il n'y ait pas d'information manquante dans ce domaine. Sachez en outre que nous avons commencé à recueillir des données sur les *candidates* aux élections législatives.

Nous savons tous que les chiffres sont importants, mais ils ne sont cependant pas suffisants. Nous avons tous été heureux d'apprendre que pour la première fois de l'histoire saoudienne, les femmes occupaient 20 % des sièges du Parlement. Nous nous sommes également réjouis des résultats des élections du Rwanda, où les femmes comptent désormais pour 64 pour cent des députés. Beaucoup pourraient se demander ce que cela signifie et quels changements concrets les femmes apportent au Parlement.

Aussi avons-nous le plaisir de vous informer qu'à compter de 2014, nous élargirons nos travaux de recherche à d'autres champs afin de répondre à ces questions. Nous entamerons prochainement un projet de recherche sur l'impact de la représentation des femmes au Parlement et nous enquêterons aussi sur la violence faite aux femmes dans les parlements.

Nous sommes certains que les travaux de recherche de l'UIP continueront à guider l'action collective et à favoriser la participation des femmes à la vie politique. L'UIP défendra inlassablement la cause des femmes jusqu'à ce que l'égalité des sexes – notre objectif final – devienne réalité, dans la vie politique et dans la société en général.

Je vous remercie de votre attention.